

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

# ACC02 – Accompagnement à l'élaboration du DUERP pour les TPE/PME



monDUERP.fr

## Contexte

Depuis 2001, la réglementation (art. R. 4121-1 du Code du travail) impose aux employeurs (à partir de 1 salarié) de rédiger et de mettre à jour régulièrement un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Celui-ci retranscrit les résultats de l'évaluation des risques professionnels et les moyens de prévention pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans le cadre de leur travail. La planification des actions de prévention fait l'objet d'une liste d'actions.

## Objectifs

- **Accompagner** le chef d'entreprise dans la réalisation ou la mise à jour de son DUERP et de son plan d'actions de prévention
- **Identifier et évaluer** les risques et les mesures de prévention existantes
- **Conseiller** l'employeur pour la mise en place des bonnes pratiques de prévention dans son secteur professionnel

## Outils

- L'AMETRA06 propose pour la réalisation et la mise à jour du DUERP, en toute autonomie, la plateforme dédiée "monduerp.fr"
- L'accompagnement peut se faire également suivant l'outil de votre choix

## Prérequis

Aucun

**Informations** : 04 92 90 95 15**Inscription** : [monduerp@ametra06.org](mailto:monduerp@ametra06.org)**Coût**

Prestation comprise dans la cotisation (offre socle)

**Durée**

Minimum : 1h30

**Lieu**

En entreprise / À distance

**Publics concernés**

TPE et PME selon le secteur d'activité

## Déroulement de l'intervention

- Contact préalable pour cadrer le besoin
- Accompagnement sur le terrain ou en distanciel par nos préventeurs
- Élaboration de la fiche d'entreprise
- Téléchargement du DUERP et de son plan d'actions